

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 16 mars 2023

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 17
Votants : 22
Absent : 1
Procuration : 5

L'an deux mille vingt-trois et le seize, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, Mme REYREAU Peggy, Agnès TROCELLIER-BERGER, Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procuration :

M. LE BLEVEC Loïc donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX
M. SALVADOR Daniel donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULBES
M. MERCIER Philippe donne procuration à Mme Géraldine HOUVENAGHEL-DEFOORT
Sandrine ARNAUD donne procuration à Mme Françoise SIRVEN
M. Didier BELLOC donne procuration à Mme Marion BIGLIONE-KAPLANSKI

Absente excusée :

Mme Hélène LEOTARD (arrivée à 20h10)

Objet : FINANCES - Subventions aux projets scolaires – année scolaire 2022/2023

Mme Biglione-Kaplanski, adjointe à la jeunesse, indique aux membres du conseil municipal que pour l'année scolaire 2022/2023 de nombreuses activités sont envisagées par les écoles en matière de voyages, sorties et projets scolaires.

La commission propose le principe d'une participation par école de 11 € par enfant.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider le montant global des participations pour les projets scolaires pour l'année scolaire 2022/2023 comme suit :

Écoles	Nombre d'enfants	Subvention à mandater
Maternelle	149	1 639 €
Élémentaire	219	2 409 €

Délibération n° 2023-001- 2/2
Nomenclature : Finances locales – 7.5.3
Date de convocation : 07/03/2023

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 034-213402498-20230316-D2023_001-DE



Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE les subventions pour les voyages, sorties et projets scolaires de l'année scolaire 2022/2023 telles que présentées ci-dessus;
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le